



Automobile -Joint de culasse HS achat récent

Par Kazkad

Bonjour,

J'ai acheté un véhicule d'occasion chez un professionnel.

Après 2 mois et demi le calorstat est HS (entraînant des surchauffes moteur), le garagiste contacter rapidement me change la pièce sans frais pour ma part...

Après quelques dizaines de kilomètres je me rends compte que la voiture consomme beaucoup de liquide de refroidissement, après une analyse rapide, je me rend compte que le joint de culasse a été abîmé lors des surchauffes due au calorstat défaillant.

Lors de l'achat de la voiture la garanti boite et moteur était de 3 mois (aujourd'hui dépassée).

Ma question est la suivante : le garagiste est il responsable et de faite doit il réparer le joint de culasse à ses frais ?

Merci d'avance

Par janus2

Bonjour,

Outre la garantie commerciale, vous disposez de la garantie légale de conformité qui dure, elle, 6 mois après l'achat (pour une occasion).

Le problème dans votre cas, c'est que votre responsabilité peut être mise en cause. S'il y a eu destruction du joint de culasse, c'est que vous avez continué de rouler alors que le moteur était en surchauffe. Vous avez du être averti de cette surchauffe par un voyant ou un indicateur, il ne fallait plus rouler.